

COMMUNE DE SAINT ROMAIN LE NOBLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

Le Conseil municipal s'est réuni au siège de la Mairie, 436 Route du Village 47270 SAINT ROMAIN LE NOBLE, le 09 avril 2021 selon convocation en date du 01 avril 2021 sous la présidence de M. le Maire Mathieu TOVO, M GAYRAL Michel étant désignée secrétaire de séance.

Présents : M. TOVO, J. ROUSSEAU, Y. TERREE, C. FLANQUART, M. GAYRAL, N. LAINEE, B. MENU

Pouvoir :

Absents : A. MOLIE, L. JACQUES

Excusés : J. DURRENS, N. RAYNON

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de séance du 26/03/2021
- Délibération 2021-006 : Classement au tableau de la voirie d'intérêt communautaire du Chemin rural de Lapointe
- Délibération 2021-007 : Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire
- Délibération 2021-008 : Vote des subventions aux associations 2021
- Délibération 2021-009 : Vote des taux des taxes fiscales locales 2021
- Délibération 2021-010 : Vote du Budget Primitif 2021
- Délibération 2021-011 : Création d'un budget annexe
- Vie des commissions
- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

Le Maire propose M GAYRAL Michel comme secrétaire de séance.

Le Maire met à approbation le PV du 26 mars 2021 et demande si les conseillers municipaux après lecture ont des commentaires sur celui-ci.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de M B. MENU

Délibération 2021-006 : Classement au tableau de la voirie d'intérêt communautaire du Chemin rural de Lapointe

M le Maire demande au Conseil municipal, suite aux travaux de goudronnage sur le chemin rural de Lapointe (CR 22) sur une longueur de 90 mètres, d'intégrer ce chemin au tableau de voirie d'intérêt communautaire.

Longueur après travaux de goudronnage : 225 m

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention 0

Délibération 2021-007 : Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire

M le Maire propose de faire participer financièrement les communes dont les enfants ne résident pas à Saint Romain le Noble mais qui scolarisés dans à l'école publique ; soit pour l'année scolaire 2020/2021 :

- 1 200 € pour les élèves de l'école maternelle ;
- 1 000 € pour les élèves de l'école primaire ;

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention 0

Délibération 2021-008 : Vote des subventions aux associations 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal procède aux votes des subventions aux associations. Pour l'année 2021, le conseil municipal arrête cette liste et les montants qui leur sont alloués. Il s'agit de :

ADMR	650,00 €
Comice agricole	150,00 €
Association Pétanque	350,00 €
Société de Chasse.....	700,00 €
Association Détente et création.....	350,00 €
Association Ecole Buissonnière	350,00 €
Association La Cerise sur le Râteau.....	350,00 €
Association Au fil des Séounes.....	350,00 €
Brhell Fest Prod	350,00 €
Coopérative scolaire.....	3 000,00 €
TOTAL.....	6 600,00 €

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention 0

Délibération 2021-009 : Vote des taux des taxes fiscales locales 2021

M le Maire propose de conserver les mêmes taux d'imposition communaux pour l'année 2021. A savoir :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux proposés	Produits
Attendus			
Taxe foncière (bâti)	300 900 €	38,59 %	116 117 €
Taxe foncière (non bâti)	27 600 €	51,99 %	14 349 €
CFE	30 100 €	13,79 %	4 151 €

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021 est de 89 085 € (dont total des allocations compensatrices + autres taxes + FNGIR = + 149 581€ et total de la contribution FNGIR + contribution coefficient correcteur = - 60 496 €)

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention 0

Délibération 2021-010 : Vote du Budget Primitif 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur TOVO Mathieu délibère sur le budget primitif 2021. Il en ressort les points suivants :

INVESTISSEMENT	Dépenses prévues hors opérations.....	326 400,00
	Dépenses opérations d'investissement	00,00
	Total.....	326 400, 00
	Recettes prévues hors opérations.....	102 692, 00
	Recettes opérations d'investissement	00,00
	001 – Excédent d'investissement reporté.....	96 924,00
	Virement de la section de fonctionnement	205 725,00
	Total.....	405 341, 00
FONCTIONNEMENT	Dépenses prévues	351 204,00
	Virement à la section d'investissement	205 725,00
	Total.....	556 929,00
	Recettes prévues.....	317 875,00
	002 – Excédent de fonctionnement reporté.....	239 054,00
	Total.....	556 929, 00

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention 0

Délibération 2021-011 : Création d'un budget annexe

M le Maire propose la création d'un budget annexe pour l'opération de création d'un lotissement communal, au 1er mai 2021 du budget annexe de comptabilité M14, relatif au Lotissement communal et sera dénommé « budget annexe Lotissement Saint Romain le Noble » dans le but de retracer toutes les opérations relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe.

La cession des terrains concernés par cette opération de lotissement du budget principal vers le budget annexe

Ce budget sera assujetti à la TVA

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention 0

Vie des commissions :

Commission Voierie / Gestion du patrimoine

Lotissement Vilane : Les nouveaux plans du projet du lotissement sont présentés. Le contrat de prestation est signé par M le Maire avec la société AC2I. Une réunion est prévue pour le chiffrage de l'opération

Prochain conseil municipal le 12 mai 2021

Fin de la réunion à 23h30

Le secrétaire de séance
Michel GAYRAL



Le Maire
Mathieu TOVO

